

A woman with long, dark, wavy hair is shown from the chest up, looking back over her right shoulder. Her expression is serious and somewhat distressed. A hand is visible behind her head, with fingers spread, suggesting a gesture of support or being held back. The background is a plain, light blue-grey color.

**Comment
soutenir
une collègue
ou une employée
aux prises avec
la violence
conjugale?**

Dans plus de la moitié des cas, la violence conjugale continue sur le lieu de travail.ⁱ

Intervenir en tant que collègue

Vous pouvez intervenir de plusieurs façons auprès d'une collègue que vous soupçonnez de vivre de la violence conjugale.

Voici quelques suggestions :

- > Parler à votre collègue
 - Expliquer ce que vous avez constaté
 - Exprimer votre inquiétude
 - La soutenir si elle parle de la situation de violence
 - L'orienter vers les ressources locales
 - Respecter sa volonté et ses choix. Ne pas lui dire quoi faire
 - Si elle nie la violence, lui dire que vous serez là si elle veut parler
- > Expliquer à votre employeur ce que vous avez constaté et exprimer votre inquiétude
- > En cas d'urgence, composer le 911

Si vous en ressentez le besoin, vous pouvez consulter votre programme d'aide aux employés (PAE) ou un organisme qui travaille auprès des femmes aux prises avec la violence.

En tant que collègue, le meilleur moyen d'aider une personne aux prises avec la violence conjugale est de maintenir le lien de confiance, d'exprimer ses préoccupations et de ne pas ignorer la situation.

Parlez-lui, faites-lui savoir que vous la croyez et encouragez-la à obtenir de l'aide.

ⁱ Wathen, C.N., MacGregor, J.C.D., MacQuarrie, B.J. avec le Congrès canadien du travail. (2014). *Peut-on être en sécurité au travail quand on ne l'est pas à la maison? Premières conclusions d'une enquête pancanadienne sur la violence conjugale et le milieu de travail*. London, ON : Centre for Research & Education on Violence Against Women and Children.

Intervenir en tant qu'employeur

En tant qu'employeur vous avez un rôle à jouer.

Voici quelques suggestions d'intervention auprès d'une employée aux prises avec la violence :

- > L'informer des normes d'emploi en vigueurⁱⁱ
- > Établir avec elle un plan de sécurité au travail, par exemple qu'une personne l'escorte à son véhicule ou filtre ses appels et ses courriels
- > Lui donner la liste des ressources dans la communauté et l'encourager à obtenir de l'aide
- > Lui offrir de changer ses horaires de travail
- > Lui offrir de prendre les congés spéciaux auxquels elle a droit selon les normes d'emploi

Bonnes pratiques en milieu de travail

- > Rédiger et mettre à jour régulièrement des politiques et procédures spécifiques en cas de violence conjugale
- > Prévoir dans les politiques des mesures de soutien spécifiques en cas de violence conjugale (jours de congé, aménagement d'horaire, etc.)
- > Encourager les membres du personnel à communiquer leurs préoccupations concernant les risques de violence conjugale dans le lieu de travail
- > Former régulièrement le personnel à la violence conjugale
- > Distribuer et mettre à jour régulièrement la liste des ressources dans la communautéⁱⁱⁱ

Avoir un emploi est important pour une femme aux prises avec la violence conjugale. Un emploi lui donne une autonomie financière, brise l'isolement et peut aider à développer son estime de soi.

Lois pertinentes :

- 1 *Loi de 2000 sur les normes d'emploi*, L.O. 2000, chap. 41
- 2 *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, L.R.O. 1990, chap. O.1

ⁱⁱ Ministère du Travail de l'Ontario, [1 janvier 2019]. L.O. 2000, *Chapitre 41*, art.49.7. Repéré à <https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/00e41#BK110>

ⁱⁱⁱ Consultez le site <https://aocvf.ca/services-aux-femmes/> pour trouver les services francophones en matière de violence faite aux femmes les plus près de chez vous.



Reconnaître les signes avertisseurs

La violence conjugale peut être psychologique, verbale, économique, spirituelle, sexuelle et physique. Elle se traduit par de l'intimidation, des humiliations, des dénigrement, des menaces, du chantage, des insultes, des coups, des agressions sexuelles, des privations, du contrôle des fréquentations, de la surveillance, etc. Le conjoint violent se sert de ses liens avec la femme pour la placer dans une situation d'infériorité, d'insécurité, d'impuissance et de dépendance, qui limite sa capacité de mettre fin à la relation.

La violence conjugale peut être présente dans tous les types de relation amoureuse ou intime : couples de tous les âges, de toutes les cultures, de toutes les catégories socioprofessionnelles, mariés ou non, habitant ensemble ou non, etc.

En tant que collègue ou employeur, vous pourriez remarquer des signes avertisseurs de cette violence conjugale.

Par exemple,

Son conjoint ou ex-conjoint...

- > lui téléphone souvent ou lui envoie beaucoup de messages texte et de courriels
- > la suit au travail
- > se présente sur le lieu de travail
- > communique avec ses collègues ou son employeur
- > a un comportement jaloux et contrôlant

Elle...

- > arrive en retard ou s'absente souvent du travail
- > est nerveuse, stressée, anxieuse
- > n'a pas accès à son argent
- > a des blessures apparentes ou essaie de masquer ses blessures
- > semble triste, seule, repliée sur elle-même
- > sa concentration et son rendement diminuent

Plusieurs facteurs font que la violence risque de s'aggraver et que la vie de la femme pourrait être menacée.

Exemples de facteurs aggravants :

- > Elle est enceinte
- > Elle s'est séparée de son conjoint ou elle a l'intention de le quitter
- > Elle fréquente une autre personne
- > Son conjoint ou ex-conjoint a menacé de la blesser ou de la tuer
- > Son conjoint ou ex-conjoint a accès à des armes à feu

CONTRÔLE

La campagne Voisin-es, ami-es et familles vise à sensibiliser les personnes de l'entourage aux signes avertisseurs de la violence conjugale pour leur permettre d'aider une femme victime ou qui risque d'en être victime.

Tout le monde a un rôle à jouer en matière de prévention de la violence conjugale.

Apprenez à
voirlaviolence.ca

